EMPLOI / ENTREPRISE

PME, ETI : comment expliquer le retard français ? Interview croisée de Bertrand Joab-Cornu et Arnaud Vaissié

BLOG - 4 MAI 2018

La France compte 5 800 entreprises de taille intermédiaire (ETI), contre 8 000 en Italie, 10 000 au Royaume-Uni, 12 500 en Allemagne. Alors que le projet de loi PACTE, à destination des PME et des ETI, s'apprête à être présenté par le gouvernement, comment expliquer - et inverser - une telle dynamique ? Entretien avec Bertrand Joab-Cornu, co-fondateur de Wingly, une ETI mettant en relations pilotes et passagers, et Arnaud Vaissié, président-directeur général d'International SOS et président du groupe de travail à l'origine du rapport ETI : taille intermédiaire, gros potentiel, co-publié par l'Institut Montaigne et le METI.

Par Institut Montaigne

Comment décrivez-vous la culture française en matière d'ETI, par rapport à ses voisins ? Les Français ont-ils un discours positif envers les chefs d'entreprises ?

Bertrand Joab-Cornu :
Notre société Wingly réalise actuellement 50 % de son chiffre d'affaire en Allemagne, 30 % en Angleterre et 20 % en France. Nous sommes donc souvent amenés à voyager dans ces trois pays. Les principales caractéristiques des ETI : un ancrage local, une forte capitalisation familiale et patrimoniale et une composante industrielle importante, leur confèrent une image positive auprès des populations. Celle-ci se répercute sur la chef d'entreprise qui est en général apprécié.

Les ETI françaises, allemandes et anglaises partagent ces caractéristiques. Cependant, comme les ETI sont deux fois plus nombreuses outre Rhin et outre-Manche, leurs chefs d'entreprise sont plus nombreux donc plus visibles. En outre, les ETI de ces pays ont su tirer plus récoltés à l'apprentissage qu'en France. Leurs jeunes générations sont donc plus en contact avec les ETI et leurs cultures, ce qui aide à forger l'esprit d'entreprise du pays.

Si le discours envers les chefs d'entreprises en France s'améliore, il demeure culturellement moins positif que chez nos voisins. En effet, la réussite entrepreneuriale n'est pas assez perçue en France comme un facteur clé de la santé économique du pays.

Ainsi, dans notre secteur de l'aviation légère, nous rencontrons des chefs d'entreprises français qui devraient rationnellement utiliser l'aviation privée pour leur déplacements professionnels, mais qui craignent que cela ne nuise à leur image auprès de leurs employés compte tenu de la connotation luxueuse de ce moyen de transport symbole de la réussite de l'entreprise et donc de son dirigeant. Cette vision est moins présente chez nos pays voisins.

Nous pouvons toutefois noter une évolution favorable car la classe politique communique davantage sur le lien entre la prospérité des entreprises et de leurs dirigeants avec celle du pays.

Arnaud Vaissié :
Il est important d'expliquer au plus grand nombre que les ETI et les PME de croissance sont un actif stratégique pour la France puisqu'il s'agit de la catégorie d'entreprises qui génère le plus d'emplois. Sur 187 200 emplois nets créés dans le secteur marchand en 2016, 156 000 ont été créés par les ETI. En outre, leur contribution à l'équilibre et à la prospérité de nos territoires est majeure : 78 % des sièges de production des ETI sont en dehors de la région parisienne. Nos ETI bénéficient d'un fort capital sympathie auprès de la population puisque ce sont des entreprises avec une dimension locale de proximité et familiale très importantes.

Dependant, au regard de nos voisins européens, notre réseau d'ETI est beaucoup moins dense et nous sommes aujourd'hui dans une situation imposant un rattrapage, notamment en matière de compétitivité et de fiscalité.

L'un des paradoxes du modèle français est que la France compte un grand nombre d' "entrepreneurs" en raison notamment du succès du statut de l'auto-entrepreneur (1,1 million en 2017), ce qui mérite toujours d'être encouragé. En dépit d'un certain nombre d'obstacles, liés à un environnement juridique, administratif et fiscal qui pourrait être plus compétitif, l'esprit d'entreprise est toujours vivace. Toutefois, la France est aussi l'un des pays en Europe qui crée le moins d'emplois dans le secteur marchand.

Ce que je trouve très encourageant depuis quelques années, c'est que les aspirations des jeunes diplômés français ont changé. Aujourd'hui, il suffit d'aller dans chaque école de commerce ou d'ingénieurs pour comprendre que l'entrepreneuriat et la figure de l'entrepreneur sont largement valorisés. Les patrons de BlaBlaCar, de Criteo ou de Sigfox sont accueillis comme des rock stars sur les campus français. Aujourd'hui, les jeunes diplômés rêvent davantage de start-ups technologiques que d'emplois dans les grands groupes dont les banques, comme pouvaient le faire leurs aînés. Depuis la loi sur l'autonomie des Universités en 2008, chaque école de commerce ou d'ingénieur, et même Sciences Po, ont développé leur incubateur en se rapprochant du secteur privé. Cela permet de changer progressivement l'état d'esprit et le rapport à l'entreprise au sein de l'enseignement supérieur.

Quels sont selon vous les principaux freins au développement des ETI en France ? De quels pays la France pourrait-elle s'inspirer ?

Arnaud Vaissié :
L'écosystème de l'entrepreneuriat et de la compétitivité des entreprises en France doit être amélioré. Au cours de ces 30 dernières années, la France a connu un rythme de réformes structurelles très inférieur à celui de nos voisins européens. Plusieurs mesures et annonces récentes – suppression de l'ISF, ordonnances sur le Code du travail, réforme de la formation professionnelle – vont dans la bonne direction. Il est nécessaire de tirer profit de la dynamique actuelle afin d'engager une transformation profonde de notre écosystème entrepreneurial et de gagner en compétitivité.

L'un des freins majeurs au développement des PME est que le chef d'entreprise en France appréhende la croissance de son entreprise en raison des seuils fiscaux ou sociaux qui plannent et freinent son développement.

Dans notre ouvrage ETI : taille intermédiaire, gros potentiel, nous proposons une mesure phare pour atténuer le plus possible l'impact du passage des seuils (passage de 49 à 50 salariés par exemple). Au moment du passage d'un seuil fiscal ou social, il s'agit de faire pour une durée de 5 ans la situation, sociale, fiscale et administrative de l'entreprise. Charge à l'entreprise de se mettre en conformité avec la législation au terme de 5 ans. Aujourd'hui, il est urgent d'enlever tout frein à la croissance.

La France peut certainement s'inspirer de l'Allemagne et du Royaume-Uni sur la manière dont ces deux pays ont su mettre en place des administrations qui ont pour but d'aider les entreprises. La qualité de l'environnement juridique et fiscal est essentielle, notamment pour une jeune entreprise, mais il est tout aussi essentiel qu'elle se sente écoutée et surtout comprise par l'administration d'un pays.

Le conservatisme et le statu quo restent aujourd'hui encore la réaction naturelle de l'administration face au changement et à l'innovation. Cette réaction nous met dans une situation de défaut de compétitivité par rapport à nos voisins et concurrents.

Bertrand Joab-Cornu :
Certains freins au développement des ETI sont en France plus marqués que chez nos voisins allemand et anglais : une réglementation complexe et changeante, une administration conservatrice, une fiscalité dure, une mauvaise maîtrise de l'anglais. S'agissant du conservatisme de l'administration, le principe de précaution est inscrit dans notre constitution. S'il est rarement mis en seuire d'un point de vue réglementaire, il est culturellement souvent observable.

Ainsi, l'exemple du covoiturage est flagrant. En effet, les administrations françaises, anglaises et allemandes ont eu une approche très différente, révélatrice de leurs différences culturelles, pour nous donner un cadre réglementaire.

- Les Allemands nous ont rapidement donné un feu vert à la suite d'une lecture très juridique des textes.
- Les Anglais nous ont indiqué, dans une logique très libérale, que le covoiturage permettra de dynamiser le secteur et d'améliorer la sécurité : grâce au partage de trais, le coût de l'heure de vol diminue, les pilotes volent davantage et deviennent plus expérimentés.
- Les Français ont déployé un arsenal juridico administratif de précaution pour conclure de l'illégalité de notre activité.

La base réglementaire était pourtant la même à travers l'Europe...

Nous avons alors dû délocaliser nos bureaux à Berlin le temps d'obtenir une décision favorable qui a dû remonter jusqu'à la plus haute juridiction de l'administration française, le Conseil d'État.

Nous avons alors, pu constater la très bonne maîtrise de l'anglais des allemands pour lesquels l'anglais est plus qu'en France la langue officielle au travail. La France a un vrai retard à combler sur ce point. Certes, trois ETI françaises sur quatre exportent ; mais une meilleure maîtrise de l'anglais permettrait assurément à leurs chefs d'entreprises d'aller chercher encore plus de nouveaux marchés hors de France où leurs produits et services trouveraient de nombreuses opportunités.

Dans les différents pays dans lesquels vous êtes implantés, percevez-vous des différences en ce qui concerne l'adoption du numérique par les chefs d'entreprise ?

Bertrand Joab-Cornu :
Même si les dispositifs de transformations numériques impulsés par les gouvernements sont plus importants en Allemagne qu'en France, nous n'avons pas noté de différences majeures en ce qui concerne l'adoption du numérique par les chefs d'entreprises.

La transition vers le numérique est un investissement pour les ETI car les experts qualifiés en la matière sont très sollicités et exigent des rémunérations élevées.

Il est dans ce cadre essentiel que le dirigeant d'entreprise prépare son entreprise et ses équipes aux nouveaux enjeux de la transformation numérique dont le Big Data, le marketing digital, l'intelligence artificielle...

D'ailleurs, en tant que start-ups, nous participons à la digitalisation des ETI du secteur de l'aviation légère à travers les partenariats que nous mettons en place. En effets, ces ETI préfèrent en général passer par des sous-traitants, par exemple dans le domaine du marketing digital, plutôt que par des développements en interne.

Nous estimons que l'État devrait développer davantage de dispositifs pour aider les ETI à investir dans cette transition numérique qui assurera leur prospérité dans le futur.

Arnaud Vaissié :
Absolument. Aujourd'hui, les PME de croissance et les ETI sont résolument engagées dans la transformation digitale. Ce mouvement doit être amplifié et accéléré à travers la mise en place d'un environnement davantage incitatif. Pour commencer, il est essentiel d'écrire la stratégie de la transformation numérique de l'économie. Cette stratégie numérique nationale est fondamentale pour structurer ensuite les budgets publics et les dispositifs fiscaux de soutien à l'innovation. Les outils doivent être au service de cette stratégie qui aura été validée au préalable par les grandes branches industrielles. "La stratégie numérique 2025" du gouvernement doit permettre cet investissement une source d'inspiration.

De plus, il s'agit d'adapter le CIR au défi de la transformation digitale en créant le CIMENT (Crédit d'impôt pour la Modernisation des Entreprises) pour en faire un crédit-d'impôt nouvelle génération en le rendant accessible à toutes les tailles d'entreprises, notamment les PME et les ETI.

Enfin, un chantier qui me tient particulièrement à cœur : augmenter le faible niveau d'anglais des Français qui est régulièrement évoqué dans les études réalisées par les institutions internationales. Cela est un frein à notre attractivité, à notre compétitivité et à notre commerce extérieur : sur les 85 % de PME qui ont un site, 37 % n'ont qu'une version française.

L'innovation, l'agilité constante, la volonté de grandir et la quête de nouveaux horizons constituent autant de motifs essentiels à la transformation du pays. Ma conviction est que les PME de croissance et les ETI ont un rôle essentiel à jouer dans ce mouvement.

A voir aussi

ETI : taille intermédiaire, gros potentiel

PUBLICATION - JANVIER 2018

EMPLOI / ENTREPRISE

ETI françaises et digital : où en sommes-nous ? Trois questions à Gilles Babinet

BLOG | 12 FÉVRIER 2018 | INSTITUT MONTAGNE

Ajouter un commentaire

Nom ou pseudo

Adresse email

Site web

Commentaire

Je ne suis pas un robot

reCAPTCHA
Confidentialité - Conditions

ENREGISTRER PREVIEW

Institut Montaigne
59, rue du Bac 75007 Paris

© Institut Montaigne 2017